



Statuts, associé égalitaire, assedic, gerance, sarl

Par **florentsam**, le **26/01/2009** à **14:59**

Bonjour,
Je suis actuellement intermittent du spectacle je touche donc des droits des assedics lorsque je ne travaille pas.
Je voudrais ouvrir une SARL dans l'évènementiel.
Au début de cette activité personne ne sera salarié.
Dans les statuts j'aurai voulu être égalitaire avec ma femme (on est pacsé) afin de continuer à être intermittent. Mais apparemment cela serait considéré comme une entreprise familiale !!
Dans ce cas dois-je faire une séparation de bien ou non au niveau du pacsé ?
Sinon meilleure alternative mon père s'est proposé pour être égalitaire avec moi mais il me demandait si par malheur il se retrouvait au chômage aurait-il droit à ces assedics ?
Dernièrement concernant le gérant j'aurai aimé définir ma femme comme telle en tant que non salariée bénévole et sans part dans la société dans le cas où je mettrais mon père.
Pareillement cela lui poserait-il problème au niveau des assedics si elle se retrouverait au chômage ou si elle prenait ses 3 ans de congés maternité (nous y réfléchissons, allant avoir un deuxième enfant). Est-ce un choix judicieux ?
Voilà j'ai déjà les statuts mais il me reste à définir notre positionnement dans celle-ci.
J'espère que vous pourrez m'apporter des réponses et me conseiller au mieux.
Dans l'attente de votre réponse.
Cordialement

Par **roxy**, le **12/02/2009** à **21:42**

Bonjour
J'espère que vous avez eu une réponse.
J'étais salariée d'une société de production, j'en suis maintenant licenciée il y a 1 an et demi. Je touche donc des indemnités de chômage. Je souhaite ouvrir une SARL dans le but de réaliser mon court métrage et ainsi obtenir des subventions. Quel statut dois-je m'attribuer sans payer de charges car je n'ai

comme revenu actuel que les assedic.rnrnBonne continuation. Roxane.